

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN / Patricia LAHAYE

Tél.: 03 87 28 30 80 / 03 87 34 82 64

Fax: 03 87 34 34 05

Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

patricia.lahaye@moselle.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux

pluviales du projet «les quais de l'Agora» à Saint-

Avold

recommandé avec accusé de réception

PJ Récépissé de déclaration

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

«Rejet des eaux pluviales relatif à l'aménagement de la zone commerciale «les quais de l'Agora» à Saint-Avold»

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 22 février 2012

- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2012-00024

- Dossier réalisé par : SIRUS

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération vous indiquant les conditions dans lesquelles l'opération désignée ci-dessus peut être réalisée .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE CHEF DU SERVICE AMENAGEMENT, BIODIVERSITE ET EAU,

Monsieur le Directeur de EURO ENTREPRISE

18 avenue Foch

57730 - FOLSCHVILLER

Metz, le 25 mai 2012

Copie transmise à :

- sirus

CHRISTOPHE LEBRUN